



LE MANS FREE CHAPTER  
Mairie de la Suze Sur Sarthe  
16, Grande Rue  
722210 LA SUZE SUR SARTHE  
[www.le-mans-free-chapter.fr](http://www.le-mans-free-chapter.fr)

# LE MANS FREE CHAPTER FRANCE

## Statuts Internes – Règles de Fonctionnement

### Le but :

LE MANS FREE CHAPTER a pour but de regrouper les propriétaires de Harley-Davidson, de créer des liens d'amitié et d'entraide entre ses membres, d'organiser notamment des réunions, sorties, soirées, manifestations, rencontres, et diverses prestations.

LE MANS FREE CHAPTER s'appuie sur les règles de fonctionnement d'un Chapter, il n'est pas rattaché à une concession Harley-Davidson comme stipulé dans la charte du HOG. De ce fait le LE MANS FREE CHAPTER ne pourra bénéficier de ce statut auprès du HOG – France et n'aura donc pas à se plier à ses recommandations.

### Siège du LE MANS FREE CHAPTER:

Le siège du chapter est fixé à : MAIRIE DE LA SUZE SUR SARTHE, 72210, 16 GRANDE RUE

### Composition du LE MANS FREE CHAPTER :

Le chapter se compose de :

- Membres titulaires.
- Membres associés.
- Membres postulant (année probatoire)

### Admission :

Pour être membre du LE MANS FREE CHAPTER il faut :

- Remplir un formulaire d'adhésion annuel au LMFC et recevoir l'approbation de 2 membres du bureau. Présenter les originaux du permis de conduire et assurance ainsi que fournir une photocopie de son attestation d'assurance et permis de conduire valide à la date de la présentation lors de AG annuelle et tous défauts de validité de l'un ou de l'autre sera un motif d'exclusion du LE MANS FREE CHAPTER.
- S'engager à respecter les statuts, les règles de fonctionnement et les membres du LMFC.
- Ne pas être adhérent d'un autre chapter OU club moto.

### **Les membres :**

Sont membres titulaires, les propriétaires de Harley-Davidson et ayant versé leur cotisation annuelle au chapter.

Sont membres associés, les passagers (es) et ayant versé leur cotisation annuelle au chapter.

Sont membres les postulants au LMFC pendant une année de probation.

Chaque membre du LE MANS FREE CHAPTER, ne l'est qu'à sa propre initiative, et sous sa seule responsabilité. Il doit veiller à être en règle au regard des différentes obligations légales ou réglementaires ainsi que signaler tous changements ayant survenus durant l'année en cours.

Les dépenses personnelles ne sont pas prises en compte par le LE MANS FREE CHAPTER

### **Le bureau :**

Il se compose d'un directeur, d'un assistant directeur, d'un secrétaire, d'un officier-activité, d'un trésorier, d'un road-captain ainsi qu'un webmaster, un photographe et d'une responsable des Ladies et d'un ou plusieurs responsable de la sécurité.

Ce bureau met en place le programme des activités. En cas de désaccord, le directeur a le pouvoir d'arbitrage. Tous les membres du LE MANS FREE CHAPTER sont conviés à participer à la vie du groupe : sorties, réunions, manifestations diverses, etc...

### **Les couleurs :**

Les couleurs du LE MANS FREE CHAPTER se composent du nom du chapter en forme de banane ainsi que l'écusson au profil spécifique au chapter.

### **Port des Insignes :**

Le port des insignes du LE MANS FREE CHAPTER est obligatoire lors des évènements qui lui sont propres. La pose de signes ostentatoires (politique, religieux etc...) au côté des insignes du LE MANS FREE CHAPTER est formellement interdite.

### **Cotisations :**

Le tarif des cotisations annuelles est fixé à 30€ pour les membres titulaires et 10€ pour les membres associés. La cotisation peut être revue annuellement par le bureau à AG.

### **Démission / Radiation :**

La qualité de membre se perd par :

- Démission
- Radiation

La radiation est prononcée à l'unanimité des membres du bureau pour notamment non paiement des cotisations, ou pour motif grave pouvant mettre en cause la réputation ou l'image du LE MANS FREE CHAPTER.

Les membres démissionnaires ou radiés, ne peuvent prétendre à aucun droit sur les biens du LE MANS FREE CHAPTER, ni formuler aucune réclamation sur les sommes versées par eux à titre de cotisation.

En cas de radiation ou de démission, les couleurs du LE MANS FREE CHAPTER ne peuvent plus être portées par le membre concerné.

### **Réunion du bureau :**

Le bureau se réunit, au moins une fois par mois. Les décisions sont votées à la majorité des voix, la voix du directeur est prépondérante en cas d'égalité de voix.

### **Sorties / Manifestations :**

Toutes les activités du LE MANS FREE CHAPTER sont réservées à ses membres, toutefois des invitations ponctuelles sont possibles, après accord de l'un des membres du bureau.

La participation aux manifestations se fait par un bulletin d'inscription communiqué aux membres par email, courrier le cas échéant ou par le site du LMFC. Celui-ci devra être impérativement retourné à une date déterminée ainsi que son règlement au trésorier.

Toute inscription non accompagnée de son règlement ou adressée après la date limite ne sera pas prise en compte.

### **Discrimination / atteinte à autrui :**

Tout manquement à la vie privée, religieuse, politique ou à la différence raciale envers des personnes de l'un des membres du LE MANS FREE CHAPTER sera évoqué en conseil d'administration extraordinaire et des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à la révocation du LMFC.

### **Modification des règles de fonctionnement :**

Le conseil d'administration se réserve le droit de faire des modifications ou ajouts aux règles de fonctionnement en AG ou AG extraordinaire et soumis au quorum.

## **La convivialité et le respect de l'autre sont les bases du LE MANS FREE CHAPTER FRANCE**

Date :

Le président

Le vice-président

le secrétaire

Le trésorier

Les membres du bureau